



**Depuis plus de 3 semaines les équipes des magasins Market sont en première ligne** pour relever un défi de taille : nourrir la population pendant la pandémie. Dès les premiers jours, **elles se sont mobilisées avec abnégation sans moyens de protection et ont répondu présent.** Devant l'urgence de la situation et suite à nos remarques, la direction de Carrefour a fourni les protections individuelles, gel, masques, visières, gants etc.

**La protection, la sécurité des salariés et des clients ne peuvent se discuter.**

**Donc, depuis plus de 3 semaines les équipes Market sont mobilisées à 200%.** L'encadrement ne compte pas ses heures. Nous avons déjà communiqué sur ce sujet ; la Direction ne devra pas oublier leur rôle essentiel dans cette bataille quotidienne.

Comme les médias l'ont fait remarquer ces derniers jours, **les incivilités des clients sont en augmentation** : non-respect des règles de confinement, mauvais comportements en magasin (déplacement en famille, en couple, non-respect des gestes barrières, de la distanciation sociale...). Tous les jours, **l'encadrement et les salariés sont confrontés à ces situations qui génèrent stress, fatigue et incompréhension.**

L'accompagnement de Carrefour face à ces situations ne doit pas être que matériel. **Les directeurs de magasin et leur encadrement doivent avoir les moyens** de faire respecter ces consignes de bon sens, il en va de la santé de tous, salariés et clients.

**Constatant ces dérives, le SNEC exige :**

☞ Que le nombre de clients autorisés à être simultanément présents sur la surface de vente soit clairement affiché à l'extérieur et décidé selon un barème fixé selon la surface du magasin. L'organisation de la file d'attente sur le parking, doit être balisée, contraignante et doit respecter **la règle de distanciation d'un mètre minimum.** Carrefour doit se positionner en modèle dans ce domaine pour que les consommateurs soient assurés de faire leurs achats dans un univers rassurant.

☞ **La présence de vigiles, en nombre suffisant,** à l'entrée du magasin afin de filtrer le nombre de clients présents simultanément sur la surface de vente. La règle étant : **un client par caddie qui sort = un client par caddie qui rentre.**



☞ Que l'autorisation d'accès donnée au client par le vigile soit conditionnée à un lavage de mains au gel hydroalcoolique. **Des bidons de gel doivent donc être mis à disposition des vigiles.** En cas de refus du respect de cette procédure, l'accès est refusé.

☞ **Que les vigiles soient équipés de thermomètres « sans contact »** afin de proposer aux clients la prise de température instantanée, toutefois sans obligation de s'y soumettre.

☞ Que la distanciation sociale soit observée partout et par chacun, salariés ou clients

☞ **Que les matériels de protection** (gants, masques, savon et gel hydro alcoolique) **soient stockés dans un lieu sécurisé** et accessible à un nombre très limité de salariés.

☞ **Que les plexiglas soient installés à chaque caisse, à chaque rayon traditionnel, et désinfectés régulièrement.**

Enfin, **cette semaine vont démarrer des audits en magasin** pour vérifier que l'ensemble des mesures de lutte contre le covid-19 soient mises en place en magasin. Ces contrôles doivent **permettre aux directeurs et à l'encadrement de les aider dans leur mission** et l'application stricte des mesures anti covid-19.

**Il faut que** cet outil soit présenté et vécu de manière positive et pédagogique en magasin avec un seul but : mettre en place les actions correctives nécessaires pour lutter efficacement contre le covid-19. Les auditeurs doivent être conscients des conditions de travail dégradées que connaissent les salariés actuellement.

**Le SNEC ne comprendrait pas qu'à l'issue de ces visites des sanctions soient prises à l'encontre des directeurs de magasin ou de l'encadrement parce que Carrefour ne leur a pas donné les moyens humains et matériels pour mener à bien leur mission ou parce que l'on voudrait plus privilégier le commerce à la sécurité.**